

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
LA WILAYA DE JIJEL
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
NIF : 001318019007352

Avis d'attribution provisoire et infructuosité N° 52/2026
De l'avis d'appel d'offres avec exigences minimales N° 46/2026

Conformément aux dispositions de l'article 56 de loi N° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et des articles 40 et 65 et 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public, la direction des équipements publics de la Wilaya de Jijel informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N° 46/2026 paru dans la presse en date du 01/07/2026 relatif au projet: **Réalisation d'un école primaire type 2 a el Mghacha –Cne de Emir Abdelkader.**

Lot 03: le restaurant, mur de clôture, terrain de jeux, aménagement extérieurs – Partie 02-

Lot .04 Logements de fonction (03 logements), aménagement extérieurs– Partie 03-

Qu'après jugement des offres, les lots sont attribués provisoirement comme suit :

N° pli	Entreprise	NIF	Montant en TTC DA	Délai de réalisation	point	Obs.
<u>Lot 03: le restaurant, mur de clôture, terrain de jeux, aménagement extérieurs – Partie 02-</u>						
06	BOULADJOUL DJAMEL	16218220022113801800	34.324.836,00	06 MOIS	26.00	moins disant
<u>Lot .04 Logements de fonction (03 logements), aménagement extérieurs– Partie 03-</u>						
Infructueux : le financement des besoins ne peut être assuré						

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la Wilaya de Jijel dans un délai de **dix(10)** jours à compter de la première parution du présent avis dans la presse écrite ou électronique ou dans le « **BOMOP** ». Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires intéressés, sont invités à se rapprocher de nos services, au plus tard **trois(03)** jours à compter du premier jour de publication de l'attribution provisoire du marché, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, et pour leur communiquer ces résultats par écrit.

Jijel, le.....